



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 061/2025
SÉANCE N° 4 DU 31 MARS 2025

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET L'ASSOCIATION LAVALLOISE DES AMATEURS DE BANDES DESSINÉES (ALABD)

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 25 mars 2025, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, Président ; Sylvie Vielle (à partir de 17 h 14), Nicole Bouillon (à partir de 17 h 32), Éric Paris (à partir de 17 h 14), Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust (à partir de 17 h 14), Gwénaél Poisson (jusqu'à 19 h 29), Christine Dubois (à partir de 17 h 20), Louis Michel (jusqu'à 19 h 02), Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 17 h 15 jusqu'à 18 h 57 et à partir de 19 h 22), François Berrou, Fabien Robin, Vice-Présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon, Olivier Barré (jusqu'à 17 h 56), Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl, Antoine Caplan (à partir de 17 h 14) et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient représentés

Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Isabelle Fougeray (à partir de 19 h 29), Bruno Bertier a donné pouvoir à Florian Bercault, Patrick Péniguel a donné pouvoir à Nicole Bouillon, Louis Michel a donné pouvoir à Céline Loiseau (à partir de 19 h 02), Christian Lefort a donné pouvoir à François Berrou (à partir de 18 h 57 et jusqu'à 19 h 22), Olivier Barré a donné pouvoir à Isabelle Eymon (à partir de 17 h 56).

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 2 avril 2025.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2025

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET L'ASSOCIATION LAVALLOISE DES AMATEURS DE BANDES DESSINÉES (ALABD)

Rapporteur : Bruno Flécharde

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu le budget primitif 2025 voté le 16 décembre 2024,

Considérant la demande de subvention de l'Association Lavalloise des Amateurs de Bandes Dessinées (ALABD) en date du 21 août 2024,

Considérant le projet de convention de partenariat entre Laval Agglomération et l'association lavalloise des amateurs de bandes dessinées (ALABD) joint en annexe,

Après avis de la commission culture,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le bureau communautaire accorde une subvention à hauteur de 1 425 € à l'Association Lavalloise des Amateurs de Bandes Dessinées (ALABD).

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet et notamment la convention de partenariat à intervenir avec l'Association Lavalloise des Amateurs de Bandes Dessinées (ALABD).

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault